

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL

tenue le 12 juin 2003 à 20 heures
au Centre Mont-Royal
au 2200, rue Mansfield à Montréal.

SONT PRÉSENTS

Gilles Vaillancourt vice-président du conseil

Jean-Jacques Beldié, André Boileau, Pierre Bourbonnais, Réjean Boyer, Claude Carignan, André J. Côté, Claude Dauphin, Alan DeSousa, Laurent Dugas, Alvaro Farinacci, Jean Gérin, James V. Infantino, Michel Latendresse, Robert Libman, Luis Miranda, Jacques Moreau, Jacques Olivier, Gilles Pelletier, Michel Prescott.

N'ONT PU ASSISTER

Georges Bossé*
Chantal Deschamps*
Helen Fotopulos*
Jean-Marc Robitaille*

Francine Senécal*
Gérald Tremblay*
Frank Zampino*

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, le secrétaire de la Communauté, Me Claude Séguin et l'assistante-secrétaire, Mme Line Rioux, assistent à l'assemblée.

La convocation a été transmise le 5 juin 2003 et l'avis public a été donné le 9 juin 2003.

L'assemblée est déclarée ouverte à 20 heures.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des noms des personnes qui ont posé des questions est jointe en annexe. Aucun conseiller n'a posé de question.

CC03-016

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 17 AVRIL 2003

PROPOSÉ PAR : M. Michel Latendresse

APPUYÉ PAR : M^e Claude Carignan

Il est

RÉSOLU

D'approuver avec dispense de lecture le procès-verbal de l'assemblée du conseil tenue le 17 avril 2003.

CC03-017 DÉLÉGATION AU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ÉMISSION DES AVIS
MÉTROPOLITAINS

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE03-084,

PROPOSÉ PAR : M. James V. Infantino

APPUYÉ PAR : M. Pierre Bourbonnais

Il est

RÉSOLU D'adopter avec dispense de lecture le règlement numéro 2003-22 modifiant le règlement intérieur du Conseil dont copie a préalablement été distribuée.

CC03-018 AFFECTATION DE SURPLUS AU FONDS BLEU

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE03-083,

PROPOSÉ PAR : M. Laurent Dugas

APPUYÉ PAR : M. Jacques Moreau

Il est

RÉSOLU D'affecter au fonds bleu du fonds de développement métropolitain une somme de 286 600 \$, prise à même le surplus de l'exercice 2002.

CC03-019 AFFECTATION DE SURPLUS AU FONDS VERT

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE03-096,

PROPOSÉ PAR : M^e André Boileau

APPUYÉ PAR : M. Claude Dauphin

Il est

RÉSOLU D'affecter au fonds vert du fonds de développement métropolitain une somme de 400 000 \$ prise à même le surplus libre.

CC03-020 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR LES EXERCICES 2003 ET
2004

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE03-098,

PROPOSÉ PAR : M. Jacques Olivier

APPUYÉ PAR : M. Alan DeSousa

Il est

RÉSOLU De nommer la firme KPMG s.r.l., comptables agréés, à titre de vérificateur de la Communauté métropolitaine de Montréal pour les exercices financiers 2003 et 2004 et d'approuver un budget de 15 300 \$ avant taxes pour chacun de ces exercices.

- CC03-021** **MODIFICATION À LA GRILLE TARIFAIRE DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (AMT)**
- Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE03-099,
- PROPOSÉ PAR : M. Alvaro Farinacci
- APPUYÉ PAR : M. Jean-Jacques Beldié
- Il est
- RÉSOLU** De ne pas désavouer la modification de la grille tarifaire adoptée par l'Agence métropolitaine de transport par sa résolution 03-CA(AMT)-142 devant entrer en vigueur le 1er juillet 2003 ;
- D'inviter à nouveau le gouvernement du Québec à réviser le cadre financier et institutionnel du transport en commun sur le territoire de la Communauté, conformément à la proposition déjà soumise par la Communauté et énoncée à la résolution CE03-013 du comité exécutif, afin d'assurer le financement du transport en commun jusqu'en 2010.
-
- CC03-022** **DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE AÉROPORTS DE MONTRÉAL**
- Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE03-102,
- PROPOSÉ PAR : M. Jean-Jacques Beldié
- APPUYÉ PAR : M. James V. Infantino
- Il est
- RÉSOLU** De renouveler le mandat de M. Louis Tanguay comme membre et administrateur de la corporation Aéroports de Montréal pour un terme de trois ans.
-
- CC03-023** **ZONE 4 DE LA GRILLE TARIFAIRE DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT**
- PROPOSÉ PAR : M. Réjean Boyer
- APPUYÉ PAR : M. Claude Dauphin
- Il est
- RÉSOLU** De demander à l'Agence métropolitaine de transport d'introduire une zone 4 et la tarification qui devrait y correspondre dans sa grille tarifaire du train de banlieue.
-
- Arrivée de M. Libman
- CC03-024** **APPUI AUX NOUVELLES VILLES**
- ATTENDU QUE** plusieurs municipalités du territoire de la Communauté sont issues de regroupements municipaux constitués selon différents cadres législatifs ;
- ATTENDU QUE** le nombre d'administrations municipales locales dans le territoire de la Communauté a été réduit de 111 à 63 depuis la création de la CMM ;
- ATTENDU QUE** ces regroupements constituent des ensembles urbains plus forts et plus cohérents qui apportent du dynamisme à la région métropolitaine et qui profitent à l'ensemble de la Communauté ;

- ATTENDU QUE ces regroupements ne sont pas incompatibles avec une gestion décentralisée des services municipaux de proximité qui assure le maintien de l'identité des communautés locales ;
- ATTENDU QUE ces regroupements favorisent une équité fiscale que supporte la Communauté ;
- ATTENDU QUE la Communauté favorise la réussite des nouvelles villes de son territoire et souhaite que leurs citoyens y adhèrent ;
- ATTENDU QUE La Communauté reconnaît l'apport de toutes les municipalités de son territoire selon leur diversité et leurs particularités dans la fourniture de services de qualité aux citoyens ;
- ATTENDU QUE plusieurs municipalités du territoire de la Communauté telles Laval, Terrebonne, Repentigny, Vaudreuil-Dorion et Beauharnois démontrent les avantages d'un regroupement municipal par leur positionnement actuel dans la région métropolitaine et l'attachement des citoyens à leur municipalité;
- ATTENDU QUE la Communauté veut supporter la construction et le succès des villes nouvellement créées qui apportent une contribution bénéficiant à l'ensemble de la région métropolitaine et qui offrent aux citoyens la prospérité, l'équité et une qualité de vie encore meilleure ;
- ATTENDU QU' il est dans l'intérêt des citoyens de maintenir la stabilité dans l'organisation de la région métropolitaine et de mobiliser les ressources municipales afin de permettre à la Communauté de progresser dans son développement, de prospérer et de construire un avenir meilleur ;
- ATTENDU QUE le projet d'énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental adopté par le Conseil projette que le territoire de la Communauté soit développé selon des ensembles urbains consolidés, densifiés et dynamiques et que les quartiers résidentiels des arrondissements et des municipalités, réputés sécuritaires, offrent des services de proximité de qualité.

PROPOSÉ PAR : M. Jacques Olivier

APPUYÉ PAR : M. Michel Prescott

Que la Communauté appuie la réussite des villes nouvellement créées de son territoire issues d'un regroupement municipal et souhaite la construction de villes dynamiques, supportées par l'adhésion de ses citoyens et apportant une contribution importante au développement de la région métropolitaine pour le bénéfice de l'ensemble de la population et demande au gouvernement d'en tenir compte.

PROPOSÉ PAR : M. Luis Miranda

APPUYÉ PAR : M. André J. Côté

De reporter l'étude de cette proposition à une séance ultérieure.

3 voix en faveur.
15 voix contre.

La proposition de report est rejetée.

Il est

RÉSOLU D'adopter la proposition principale.

14 voix en faveur.
3 voix contre.

La proposition principale est adoptée.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Procès-verbaux des séances du comité exécutif du 3 avril, 24 avril et 15 mai 2003.
-

Les articles de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée à 20 h 45.

Les résolutions CC03-016 à CC03-024 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Gérald Tremblay
Président

Claude Séguin
Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

Mme Chantal Deschamps, Mme Helen Fotopulos, Mme Francine Senécal, M. Georges Bossé, M. Jean-Marc Robitaille, M. Gérald Tremblay, M. Frank Zampino, ont motivé leur absence au sens du règlement concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil de la Communauté.

ANNEXE

Période de questions des citoyens
Assemblée ordinaire du conseil du 12 juin 2003

<u>Nom</u>	<u>Sujet de l'intervention</u>
M. Al Hayek Green Coalition	Gestion des matières résiduelles.
M. Don Wedge STOP	Gestion des matières résiduelles.